

**ECOLE FONDAMENTALE
COMMUNALE
HERMALLE S/ARGENTEAU**



PROJET D'ETABLISSEMENT

*Ecole du Petit Prince
Rue Joseph Bonhomme 25
4681 Hermalle S/Argenteau
04 353 38 70
0499 93 90 29
efc.hermalle@oupeye.be*

NOTRE PROJET

Dans notre projet qui vise la valorisation des capacités de chacun, nous avons choisi de situer l'enfant au centre de nos actions pédagogiques et de le considérer comme un être à part entière.

Lui donner le goût d'aller à l'école, développer son aptitude à faire face aux réalités de la vie sont nos priorités.

Nous veillerons toujours à respecter les différences qui existent entre nos enfants et à appliquer, lors de nos démarches, une pédagogie qui exploitera la richesse de ces différences.

Notre fil conducteur, établi dès la première maternelle et jusqu'à la sixième année primaire, assurera la continuité dans les pratiques pédagogiques mises en place tout au long de sa scolarité.



Nous adhérons au projet éducatif et pédagogique de notre pouvoir organisateur et aux objectifs généraux du décret mission repris ci-dessous :

- ◆ Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- ◆ Amener les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- ◆ Préparer les enfants à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- ◆ Assurer aux élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La mise en évidence dans des cadres a comme but d'explicitier les valeurs, finalités ou principes.

Durant les 3 prochaines années, l'équipe pédagogique du « Petit Prince » visera à améliorer la lecture chez tous les enfants grâce à une pratique pédagogique diversifiée et différenciée.

Améliorer les apprentissages

Dans notre école, nous pratiquons:

- la continuité par la planification des apprentissages
- le continuum maternel-primaire
- la continuité quant aux méthodes ou démarches
- la différenciation
- la réflexion d'équipe en matière d'évaluations internes
- la réflexion d'équipe en matière d'évaluations externes
- le mode de suivi des élèves
- les aménagements spécifiques pour l'année complémentaire
- le mode d'utilisation du numérique à des fins pédagogiques
- la politique en matière d'apprentissage de langues étrangères selon les prescrits légaux
- la politique en matière d'intégration d'élèves du spécialisé
- les aménagements raisonnables pour élèves à besoins spécifiques.

Cohésion de l'équipe

Concertation de l'équipe pédagogique

Dans notre école, les concertations sont organisées au niveau de chaque cycle. Toute l'équipe se réunit 1 fois par mois.

Projets spécifiques

Des projets sont organisés au sein de chaque cycle:

- 1/3 temps pédagogique (2 périodes de sport et 2 périodes de natation de la P3 à la P6).
- bibliothèque
- différents projets d'école
- projets scientifiques

Equipe éducative

Nous accueillons au mieux les nouveaux enseignants et nous leur expliquons le fonctionnement de notre établissement.

Développement de la personne: culture/sport

Politique en matière d'activités d'éveil à la créativité, la culture, la lecture

Nous participons à des activités qui mettent en avant la lecture afin de réaliser des activités créatives et culturelles.
Celles-ci sont organisées au sein de l'école ou à l'extérieur.

Politique en matière d'activités sportives et psychomotricité

L'équipe pédagogique organise:

- journée au Cereki en M1, M2 et M3
- journée sportive en M2 et en P2
- courir pour la forme de la P1 à la P6
- escalade en P4
- triathlon en P6
- classes nautiques en P5 et P6
- 1/3 temps pédagogique

Citoyenneté et partenariat avec l'environnement socio-éducatif

Relation école-famille

En maternelle, les parents des futurs élèves sont conviés à 2 matinées d'adaptation et à des activités liées aux projets d'école (St Nicolas, Pâques).
L'accueil des parents et des enfants est organisé chaque matin jusqu'à 8h45.

En primaire, 3 réunions de parents sont organisées (1 collective et 2 individuelles).
Des échanges parents-enseignants sont possibles sur simple demande.
Un comité de l'Œuvre Scolaire existe au sein de l'école.

Passage primaire-secondaire

Des visites sont organisées dans différents établissements afin de faciliter le passage primaire-secondaire. Nous participons à des rencontres avec des acteurs du secondaire.

Actions en matière de citoyenneté, de santé, de l'éducation aux médias et à l'environnement

Dans notre école, nous visons à construire des citoyens responsables au travers de différentes activités telles que:

- apprentissage de la propreté,
- de l'hygiène,
- tri des déchets,
- animations scientifiques.

Développement de l'estime de soi

Notre équipe vise à développer la confiance en soi en ayant une attitude positive, valorisante. Nous mettons en place des activités de groupes, de collaboration favorisant l'épanouissement personnel.

Approche coopérative

La coopération est développée lors d'activités de jeux psychomoteurs, de jeux de société, de jeux d'entraide, de travaux de groupe.

A partir de la 3^{ème} maternelle, des activités d'apprentissage sont organisées sous formes d'ateliers (en cycle).

Prévention contre le harcèlement

Afin de lutter contre le harcèlement, des débats sont organisés de manière ponctuelle. Une personne extérieure (PMS, Child Focus) peut intervenir.

Politique en matière de frais scolaires

L'école est respectueuse de la loi en matière des frais scolaires.
En outre, en ce qui concerne la gratuité des frais scolaires, l'article 100 du décret du 24/07/1997 « Missions » § 1^{er} est d'actualité. (voir annexe)

Estimation et ventilation des frais

Le décret « Missions » prévoit spécifiquement qu'avant le début de l'année scolaire, et à titre d'information, une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation est portée par écrit à la connaissance des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale.

Décomptes périodiques

Des décomptes périodiques doivent être remis, par écrit, aux parents d'élèves ou de la personne investie de l'autorité parentale.

Chaque décompte périodique détaille, au minimum, pour chaque élève et pour la période couverte :

* l'ensemble des frais réclamés (les frais qui ne figurent pas dans un décompte périodique ne peuvent en aucun cas être réclamés) ;

* leurs montants ;

* leurs objets ;

* le caractère obligatoire ou facultatif des montants réclamés ;

Ces décomptes précisent également les modalités de paiement (par ex : par virement bancaire) ainsi que les possibilités d'obtenir des facilités de paiement (par ex : les éventuels mécanismes de solidarité mis en place à la suite de la réflexion menée par le conseil de participation).